



# Rapport de vérification interne

du

*Dispositif de traitement des produits*

de la Division des finances

du Bureau du surintendant des  
institutions financières

Novembre 2010



## Table des matières

---

1.	Contexte.....	3
2.	Objectif, portée et méthode .....	4
3.	Conclusion.....	7
4.	Observations et recommandations.....	9
	Réponse de la direction .....	16
	Annexe A – Critères de contrôle des produits.....	19

---

## 1. Contexte

### Introduction

Les travaux d'assurance de la Vérification interne visent à déterminer si les processus de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance du Bureau des institutions financières (BSIF), tels qu'ils ont été conçus et présentés par la direction, sont adéquats et fonctionnent de manière à pouvoir cerner et gérer les facteurs de risque de façon appropriée.

La surintendante et le Comité de vérification ont consentis à ce que le dispositif de traitement des produits – Division des finances, soit inscrit dans le Plan de vérification interne du BSIF de 2009-2010. Le présent rapport rend compte des résultats de cette vérification. Il s'appuie sur les travaux achevés à la fin de mai 2010. Les recommandations viendront aider la Division des finances améliorer continuellement son cadre de contrôle du traitement des produits.

Le présent rapport a été présenté au Comité de vérification du BSIF et il a été approuvé par la surintendante le 9 novembre 2010. Le surintendant auxiliaire des Services intégrés et les cadres de la Division des finances, qui prépareront la réponse de la direction dans le cadre du présent rapport, en ont également pris connaissance.

---

### Contexte

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) recouvre ses coûts au moyen des cotisations de base, des droits des régimes de retraite, des services à frais recouverts et des droits et frais d'utilisation.

La capacité du BSIF de traiter les opérations de produits et d'imposer des droits, notamment aux institutions financières fédérales (**IFF**) et aux régimes de retraite privés (**RRP**), est indispensable à sa capacité de recouvrer ses dépenses, de payer ses employés et de s'acquitter de ses dépenses de fonctionnement en temps opportun. En outre, la surintendante et le chef des finances s'en remettent en partie aux contrôles internes du traitement des opérations de produits pour donner l'assurance que les contrôles internes du BSIF sont conformes à la vision énoncée dans la *Politique sur le contrôle interne* et la *Politique sur la gouvernance en matière de gestion financière* du Conseil du Trésor.

La Division des finances (**Finances**) du BSIF a été restructurée en 2009-2010 en fonction des résultats d'une étude menée en 2009 à propos de la charge de travail de la Division pour ce qui est des volumes enregistrés, de la conversion des politiques financières et comptables aux IFRS, de l'effectif, des besoins en expérience et en compétences et des améliorations devant être apportées aux processus.

---

*Suite à la page suivante*

## 1. Contexte, suite

Pour l'exercice 2009-2010, les produits du BSIF ont totalisé quelque 102 millions de dollars (92 millions en 2008-2009). Les produits se composaient des cotisations de base, des services à frais recouverts, des droits des régimes de retraite et des droits et frais d'utilisation ainsi que figurant à la note 2 – Pouvoirs de percevoir et de dépenser, à la note 4 – Principales conventions comptables – et à la note 17 – Produits et charges par secteur d'activité – des états financiers de 2009-2010 du BSIF.

### Produits par secteur d'activité (,000)

	2010					2009				
	Cotisations de base	Services à frais recouverts	Droits exigibles les régimes de retraite	Frais et droits d'utilisation	Total	Cotisations de base	Services à frais recouverts	Droits exigibles les régimes de retraite	Frais et droits d'utilisation	Total
Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	82 393 \$	951 \$	- \$	1 409 \$	86 753 \$	75 107 \$	1 359 \$	- \$	3 786 \$	80 252 \$
Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	-	-	6 129	-	6 529	-	-	1 931	-	5 931
Aide internationale	-	1 717	-	-	1 717	-	1 689	-	-	1 689
Bureau de factures en chef	-	1 155	-	0	5 201	-	4 445	-	0	4 512
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>82 393 \$</b>	<b>7 823 \$</b>	<b>6 529 \$</b>	<b>1 455 \$</b>	<b>102 200 \$</b>	<b>75 107 \$</b>	<b>7 493 \$</b>	<b>5 913 \$</b>	<b>3 833 \$</b>	<b>92 346 \$</b>

## 2. Objectif, portée et méthode

### Objectif

La présente vérification avait pour objet de fournir l'assurance concernant ce qui suit.

- Les mécanismes de contrôle et la surveillance de la gestion des produits quant à l'exhaustivité, l'exactitude et l'autorisation des opérations de produits, du début, au traitement, au report et à la déclaration des produits.
- La mesure dans laquelle les mécanismes de contrôle et la surveillance de la gestion des produits sont exercés.
- Le report des opérations de produits dans les comptes débiteurs, les comptes du grand livre et les systèmes de rapports de gestion.

### Portée

La vérification portait sur le cadre de contrôle de la Division des finances - produits pour l'exercice 2009-2010, y compris la mise en œuvre d'un nouvel outil de calcul de la cotisation provisoire et finale (**OCCPF**).

*Suite à la page suivante*

## 2. Objectif, portée et méthode, suite

---

### Portée (suite)

La vérification a porté notamment sur ce qui suit.

- Les améliorations apportées en 2009-2010 et celles prévues en 2010-2011 en ce qui a trait, par exemple, au passage des principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux normes internationales d'information financière (IFRS), à l'instauration du nouvel Outil de calcul de la cotisation provisoire et finale (OCCPF) et à la réorganisation de la Division des finances.
- Les processus relatifs aux produits, du démarrage des flux de produits, au calcul des cotisations, frais et charges, au report des factures dans le grand livre auxiliaire des comptes débiteurs et dans le grand livre, aux rajustements de facturation et aux pénalités pour productive tardive et erronée.
- La politique du BSIF en matière de produits, les politiques gouvernementales et les PCGR pertinents et les exigences comptables.

*Questions hors de la portée de la vérification.*

- Un examen des renseignements et des données utilisés pour amorcer les opérations de produits et des systèmes connexes, *sauf un examen de l'exhaustivité et de l'exactitude de la source de l'information et de l'extraction des données.*
- Un examen de *l'environnement des opérations de TI et des contrôles connexes*, désigné un examen général de l'environnement de TI.
- Un examen des fonctions du grand livre et du grand livre auxiliaire des comptes débiteurs, *sauf le report des factures et le contrôle ou l'équilibrage des comptes débiteurs et produits au grand livre.*

---

*Suite à la page suivante*

## 2. Objectif, portée et méthode, suite

---

### Approche

Suivant la *Politique sur la vérification interne* du Conseil du Trésor, l'examen a été mené conformément aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de la vérification interne* de l'Institut des vérificateurs internes

Les critères de vérification, énoncés à l'Annexe A – Critères de contrôle des produits, ont été appliqués pour évaluer la politique sur les produits ainsi que les processus et les contrôles afférents.

Les travaux de vérification, y compris la collecte de renseignements, les entrevues auprès des cadres et du personnel en cause dans le traitement des opérations des produits, l'étude des documents, la mise à l'essai des principaux processus relatifs aux produits et les entrevues auprès des cadres et des employés de la Division des finances et d'autres intervenants dans le traitement des produits, se sont faits en collaboration.

Pour nous faciliter la tâche, nous avons préparé un schéma (graphique) et un profil des contrôles pour quelque neuf processus. Le profil des contrôles est un tableau qui jumelle les objectifs du contrôle – exhaustivité, exactitude, autorisation et examen et approbation – aux étapes de traitement des produits – amorce de l'opération, extraction des données des bases de données pertinentes et traitement, y compris calculs, téléchargement des opérations (interface) et report dans les comptes débiteurs et le grand livre.

Ces schémas et profils ont été remis à la Division des finances qui pourra s'en servir dans le cadre de son initiative visant à documenter les processus et contrôles des produits existants et à évaluer et concevoir des procédures et contrôles de vérification et d'équilibre conformément à la *Politique sur la gouvernance en matière de gestion financière*, la *Politique sur le contrôle interne* et la *Politique sur la vérification interne* du SCT ainsi qu'aux normes de contrôle des applications opérationnelles généralement reconnues (p. ex., Institut des vérificateurs internes et Association des professionnels de la vérification et du contrôle des systèmes d'information).

---

### 3. Conclusion

---

#### Conclusion

À l'heure actuelle, les mécanismes de contrôle et les pratiques de surveillance du dispositif de traitement des produits ne peuvent donner la garantie que les opérations de produits sont traitées et comptabilisées de manière complète et exacte. Ainsi, on ne peut avoir l'assurance que les cotisations de base et les droits des régimes de retraite sont exacts et complets, et affectés comme il se doit aux comptes des institutions financières fédérales et des régimes de retraite fédéraux, respectivement, et que toutes les opérations de produits sont reportées dans les comptes débiteurs.

Le rendement des processus et des mécanismes de contrôle n'était ni documenté, ni démontré. Étant donné que certains contrôles sont exécutés annuellement, la documentation insuffisante et le fait que les documents à l'appui ne sont pas conservés réduisent la viabilité des mécanismes de contrôle. Certains mécanismes de contrôle clés, par exemple, équilibrer les données source et les dossiers organisationnels, étaient carrément absents.

Sans un examen approfondi des risques et des mécanismes de contrôle, la direction risque de ne pas cerner les mécanismes de contrôle aux fins de la prévention, de la détection et de la surveillance qui conviennent. Il sera difficile de se conformer aux exigences concernant les rapports sur les contrôles internes stipulées dans la *Politique sur la gouvernance en matière de gestion financière* et la *Politique sur le contrôle interne* du SCT.

Une étude indépendante sur la nature et le volume des besoins en matière de traitement et de déclaration des opérations comptables et financières a été menée en 2009 et par la suite, on a remis à la Division des finances un plan directeur pour renouveler l'équipe des finances. La direction a approuvé le rapport; elle en a communiqué les résultats au Comité de vérification et a mis en train les mesures recommandées.

La Division des finances a apporté des améliorations et a amorcé ou planifié des initiatives pour prendre en compte les préoccupations concernant les contrôles et les processus relatifs aux produits mis au jour dans le cadre de notre vérification. Nous avons aussi constaté que la Division des finances a mis en place les ressources nécessaires pour mener à bien ces initiatives auxquelles participent plusieurs équipes.

Il est impératif pour la Division des finances d'instaurer un processus officiel d'évaluation des contrôles et des facteurs de risque relatifs aux produits qui serait assorti d'un programme d'amélioration continue de manière à gérer sur une base consolidée la surveillance de la gestion, la coordination des initiatives d'amélioration et la conception des cadres de contrôle.

En ce qui concerne les aspects devant être améliorés, la participation des gestionnaires et des employés de l'ensemble du BSIF est indispensable puisque bien des améliorations touchent d'autres secteurs et divisions en cause dans le traitement des opérations de produits

### 3. Conclusion, suite

---

**Conclusion**  
(suite)

Un effort ciblé devra être déployé pour :

- instaurer un cadre de contrôle des processus relatifs aux produits conforme aux exigences en matière de gouvernance, de gestion des risques et de processus de contrôle énoncées à l'Annexe A – Critères de contrôle des produits;
- instaurer un processus de gestion des risques liés aux processus relatifs aux produits conforme aux pratiques du BSIF en matière de gestion du risque d'entreprise;
- documenter les processus de contrôle des produits et voir à ce que le rendement des contrôles soit démontré;
- définir les besoins de formation des personnes qui participent au traitement des opérations de produits, y compris les secteurs et les divisions d'où émanent les opérations de produits (et en assurer la prestation).

Les contrôles de la gouvernance et des processus que voici ont été observés dans les processus du BSIF relatifs aux produits.

- Le BSIF applique un processus de planification intégrée complet qui comprend notamment une procédure de préparation et d'approbation des budgets des produits et des coûts.
- La politique et les consignes du BSIF aux fins des rapports financiers sont pertinentes.
- Les procédures relatives aux produits courus et non gagnés sont bien structurées, gérées et documentées.
- Les rapports de gestion sont pertinents et déposés en temps opportun.
- La routine de la sauvegarde quotidienne des systèmes et de l'information sur les produits est adéquate.

Nous tenons à souligner l'excellent rapport et l'excellent échange de points de vue avec tous ceux ayant participé à la vérification. Il aurait été impossible de procéder à un examen aussi approfondi et d'insister sur ce qui est important sans le soutien manifesté tout au long de la vérification.

---

Dirigeant principal de la vérification, SVC

---

Date

## 4. Observations et recommandations

---

### 4.1 Gestion des risques

**Observation : Aucun examen détaillé des contrôles et des risques des processus relatifs aux produits n'est fait pour garantir que les processus et les contrôles sont suffisants.**

La politique et les processus de gestion du risque d'entreprise (GRE) du BSIF sont utilisés pour cerner, évaluer et atténuer les risques qui pèsent sur les opérations des secteurs et des divisions; les résultats sont intégrés à une évaluation globale des risques du BSIF à l'intention de la haute direction. Aux trois mois, la haute direction passe en revue les principaux facteurs de risque et les mesures prises à leur égard, et tous sont intégrés au rapport annuel du BSIF. Au Secteur des services intégrés, les facteurs de risque associés à la Division des finances sont cernés et évalués, et ils font l'objet de mesures d'atténuation revues, corrigées et documentées trimestriellement sous forme de rapport.

La Division des finances a procédé à une autoévaluation des aspects du traitement des produits qui soulèvent des préoccupations, par exemple, processus non documentés et preuve limitée que des mesures de contrôle ont été appliquées. Au moyen d'entrevues auprès des gestionnaires et des employés de la Division des finances et d'un examen de la documentation existante, nous avons confirmé l'autoévaluation par la Division des finances des processus relatifs aux produits et des mécanismes de contrôle existants non documentés.

En 2010-11, la Division des finances apportera des modifications importantes au chapitre des politiques comptables et examinera et documentera ses processus et principaux contrôles relatifs aux produits. Le directeur de la Division des finances a indiqué que cela serait fait au plus tard à la fin de l'année.

Sans un examen approfondi des risques et des mécanismes de contrôle du traitement des produits, la direction risque de ne pas cerner les mécanismes de contrôle aux fins de la prévention, de la détection et de la surveillance qui conviennent. Il pourrait s'avérer difficile de se conformer aux exigences concernant les rapports sur les contrôles internes stipulées dans la *Politique sur la gouvernance en matière de gestion financière* et la *Politique sur le contrôle interne* du SCT.

**Recommandation :** La direction de la Division des finances devrait procéder à un examen détaillé des contrôles et des risques associés au traitement des produits. L'examen devrait porter sur les contrôles manuels et automatisés, du moment où l'opération est amorcée jusqu'au report des résultats dans les comptes débiteurs et le grand livre, pour tenir compte des objectifs des contrôles, soit exhaustivité, exactitude et autorisation.

---

*Suite à la page suivante*

## 4. Observations et recommandations, suite

---

### 4.2

#### Responsabilisation

**Observation : La responsabilité de chaque processus relatif aux produits n'est confiée à aucun employé en particulier.**

Même si la Division des finances reconnaît qu'elle est responsable du traitement des produits, la responsabilité de chaque processus n'est confiée à aucun employé en particulier. Pour renforcer le traitement des produits et les contrôles connexes, il est impératif que la Division des finances attribue chaque processus à une personne qui sera responsable de la surveillance et de la supervision du traitement des produits et des contrôles connexes de bout en bout.

La Division des finances pourrait ne pas être en mesure de déterminer si les contrôles de l'exhaustivité, de l'exactitude et de l'autorisation ainsi que de l'examen et de l'approbation de la direction sont suffisants pour atténuer le risque cerné.

**Recommandation :** Assigner un responsable à chaque processus.

---

### 4.3

#### Programme de formation et de perfectionnement

**Observation : Il faut former les employés qui participent à la mise en train, au traitement et à la gestion de quelque neuf processus relatifs aux produits, y compris des secteurs et des divisions à l'origine des opérations de produits, ainsi qu'à la préparation des rapports connexes.**

Il importe que la Division des finances, les secteurs et les autres divisions puissent parler le même langage quand il est question de traitement et de contrôles et qu'ils comprennent leur rôle dans le traitement des opérations de produits. Pendant la vérification, les gestionnaires et les employés de la Division des finances se sont montrés très déterminés à mettre en œuvre des programmes de perfectionnement, y compris une formation polyvalente sur les pratiques et techniques de traitement technique et de contrôle financier.

Une étude indépendante sur la nature et le volume des besoins en matière de traitement et de déclaration des opérations comptables et financières a été menée en 2009 et par la suite, on a remis à la Division des finances un plan directeur pour renouveler l'équipe des finances et combler les principaux postes. Les postes de gestionnaire des opérations financières, de gestionnaire des rapports et systèmes financiers et de gestionnaire de la politique financière et des projets spéciaux ont été comblés et les titulaires ont une connaissance et une expérience utiles des systèmes comptables et financiers et des contrôles connexes. Avec de nouveaux gestionnaires et de nouveaux employés, il est essentiel que la Division des finances définisse et documente

---

*Suite à la page suivante*

## 4. Observations et recommandations, suite

---

### 4.3 Programme de formation et de perfectionnement (suite)

les compétences notamment techniques (traitement et contrôles) requises et instaure des programmes de perfectionnement et de formation polyvalente pour garantir le transfert des connaissances.

En 2009-2010, la Division des finances a mis en place un programme informel de formation, y compris de la formation polyvalente, pour renforcer la capacité et le personnel au chapitre des opérations. En 2010-2011, la formation polyvalente du personnel a été intégrée aux documents sur l'engagement à l'égard des objectifs. En 2010-2011, la Division des finances s'engage à officialiser les programmes de perfectionnement et de formation polyvalente pour la plupart des postes en fonction des postes mis au point en collaboration avec la Division des ressources humaines.

Si la formation est insuffisante, les employés risquent de ne pas avoir les connaissances nécessaires en matière de traitement pour garantir que tous les intervenants appuient et comprennent bien les opérations de produits de façon à ce que les produits soient comptabilisés de manière exacte dans les comptes débiteurs et qu'ils soient déclarés de manière exacte dans les rapports de gestion et les états financiers trimestriels non vérifiés.

**Recommandation :** Nous appuyons sans réserve la détermination de la Division des finances à préparer et instaurer des programmes de sensibilisation et de formation à l'intention de ses propres employés et des autres intervenants dans la gestion et le traitement des opérations de produits.

---

### 4.4 Processus de contrôle

**Observation :** La nature et la portée des contrôles existants ne sont pas documentées et les preuves de leur exécution sont très limitées.

La Division des finances a procédé à une autoévaluation des volets du traitement des produits qui soulèvent actuellement des préoccupations, par exemple, processus et contrôles non documentés et preuve limitée que les tâches et les contrôles de traitement ont été vérifiés. L'étude indépendante menée en 2009 a mis en lumière le besoin d'améliorer les processus et les contrôles. La vérification a aussi permis de constater que les contrôles sont peu documentés et qu'il y a peu de preuves de leur rendement. Les détails de certaines lacunes au chapitre des contrôles figurent ci-après.

La Division des finances a pris des mesures proactives pour remédier à la situation. La Division a renforcé son effectif et a recruté un gestionnaire, Politique financière et projets spéciaux, chargé d'élaborer des politiques et procédures de contrôle interne et financier intégré et de les tenir à jour. À cette fin, la Division met actuellement sur pied un groupe de travail qui est

---

*Suite à la page suivante*

## 4. Observations et recommandations, suite

### 4.4 Processus de contrôle (suite)

épaulé par des ressources et une expertise externes et qui est chargé de documenter les systèmes opérationnels financiers / comptables, par exemple, les processus relatifs aux produits, et d'instaurer, au besoin, les contrôles du traitement, des examens, des approbations et de la surveillance qui s'imposent.

Certains contrôles sur le report des frais d'utilisation étaient efficaces, par exemple :

- le report de *frais d'utilisation* était appuyé de la documentation provenant du ministère d'origine;
- les documents inscrits ou les calculs des produits correspondaient aux montants figurant sur les factures imprimées;
- il y a eu comparaison visuelle entre les données à l'écran et le document inscrit; les écrans de saisie avaient un menu déroulant afin de saisir l'information nécessaire pour reporter l'opération dans les comptes débiteurs.

Cependant, les contrôles des frais d'utilisiation et des cotisations de base, dont il est question plus loin dans le présent rapport, n'étaient pas efficaces puisque, d'après les discussions avec les employés, les contrôles n'étaient pas bien décrits et parfois mal conçus et que les preuves du rendement étaient limitées.

Si les intervenants ne comprennent pas bien le cadre de contrôle des produits et le fait qu'il faut instaurer les contrôles nécessaires, documenter les processus et démontrer le rendement des contrôles, il est impossible de donner l'assurance que tous les éventuels frais d'utilisiation sont imputés, que les cotisations de base sont calculées et attribuées comme il se doit et que les opérations de produits sont reportées dans les comptes débiteurs et le grand livre.

### 4.4.1 Rapproche- ments

**Observation : Le rapprochement des opérations de produits et la vérification de l'information provenant d'autres secteurs et divisions reportée dans les comptes débiteurs n'était pas évident.**

Pour reporter les cotisations des institutions financières fédérales (IFF) et les droits des régimes de retraite fédéraux, il faut procéder à une vérification automatisée des comptes clients et à une vérification / confirmation manuelle des calculs des produits. Les opérations initiales sont d'abord saisies dans le cadre d'un processus de vérification avant de télécharger l'information et les opérations de produits qui en résultent dans l'environnement de production.

Les contrôles automatisés et la vérification manuelle des calculs des produits ne sont pas documentés et les résultats de ceux-ci ne sont pas conservés.

*Suite à l'autre page*

## 4. Observations et recommandations, suite

### 4.4.1 Rapprochements (suite)

Le solde des opérations de produits, du début au traitement et au report dans les comptes débiteurs, n'est pas effectué. Le nombre et le total des comptes des IFF et des régimes de retraite ne sont pas vérifiés. Il est donc impossible de donner l'assurance que toutes les opérations de produits amorcées par les secteurs / divisions d'origine sont comptabilisées dans les comptes débiteurs et le grand livre.

**Recommandation :** Il faudrait documenter les contrôles et conserver les preuves / rapports à l'appui.

### 4.4.2 Calcul des cotisations de base

**Observation :** Rien ne prouvait que les chiffriers à l'appui des calculs des cotisations de base avaient été examinés et que les contrôles exécutés avaient été vérifiés.

En ce qui concerne les cotisations de base, les chiffriers du traitement ont été préparés par les employés de la Division des finances et examinés par les gestionnaires. Or, les étapes suivies pour vérifier et examiner le traitement, les calculs et les montants n'étaient pas documentées. Les procédures de vérification et d'examen, par exemple, imprimer ou indiquer les formules, retracer les précédents et repérer les éléments dépendants n'étaient pas évidentes.

**Recommandation :** Il faudrait documenter les contrôles servant à vérifier les calculs des cotisations de base et conserver les preuves / rapports à l'appui.

### 4.4.3 Outil de calcul de la cotisation provisoire et finale (OCCPF)

**Observation :** Le processus et les procédures relatifs à l'OCCPF ainsi que les contrôles connexes ne sont pas documentés. Les preuves de l'exécution de vérifications / contrôles automatisés ne sont pas documentées ou conservées. Aucun rapport sur les produits et les contrôles n'est préparé.

Avec le départ d'une personne qui entrait manuellement les données au processus de calcul des cotisations de base des IFF, la Division des finances a autorisé la mise au point et la mise en œuvre d'un nouvel outil de calcul de la cotisation de base pour automatiquement extraire des diverses bases de données les données nécessaires et calculer les cotisations de base. L'OCCPF a été élaboré au moyen de la méthode de *développement rapide d'applications* et, à cette fin, l'équipe de la TI a dû collaborer de près avec la Division des finances pour concevoir, élaborer et mettre en œuvre le système afin de respecter des délais très serrés. L'OCCPF a été mis en application pendant l'exercice 2009-2010. L'OCCPF intègre des vérifications automatisées des données, des institutions financières à facturer et des opérations relatives aux cotisations de base à télécharger dans les comptes débiteurs.

*Suite à la page suivante*

## 4. Observations et recommandations, suite

### 4.4.3 Outil de calcul de la cotisation provisoire et finale (OCCPF) (suite)

Pour confirmer le montant des cotisations de base calculé en 2009-2010 au moyen de l'OCCPF et comptabilisé dans les comptes débiteurs, la Division des finances a calculé en parallèle les cotisations à l'aide du chiffrier et a procédé à une comparaison intégrale des montants des cotisations individuelles calculés au moyen des deux systèmes et des factures sur papier. Même si cette mesure a apporté une certaine satisfaction quant au calcul des cotisations et au report dans les comptes débiteurs, elle n'offre pas le niveau de contrôle requis pour l'avenir puisque le système du chiffrier et les contrôles ne sont pas pleinement documentés.

L'OCCPF appuie un processus qui n'est exécuté qu'une fois l'an. Le processus n'est pas entièrement automatisé, nécessitant certaines interventions et rapports manuels. Pendant la vérification, nous n'avons pu vérifier les processus et rapports annuels à l'appui et les rapports préparés à propos du processus n'ont pas été conservés pour utilisation future. Deux personnes connaissent les procédures de traitement actuellement en vigueur. Si le processus n'est pas documenté, il se pourrait qu'on doive recréer ce qui doit être fait et les rapports à l'appui, ce qui est improductif et augmente les chances d'erreur.

Il importe que l'OCCPF soit totalement documenté, notamment instructions d'exécution détaillées et points de contrôle, vérification des intrants, traitement et données de sortie et rapports sur les cotisations pour appuyer les montants inscrits aux comptes débiteurs et au grand livre. En outre, la documentation sur l'OCCPF serait utile pour définir les procédures et les contrôles requis.

**Recommandation :** Avec l'instauration de l'OCCPF, il est essentiel de cerner et de documenter les exigences en matière de surveillance et de contrôle du traitement et du report des cotisations dans les comptes débiteurs et de vérifier que tout est en place avant d'interrompre l'ancien système.

Étant donné qu'il s'agit d'un système clé de la Division des finances, l'équipe de la TI et celle des Finances devraient étudier l'OCCPF et l'approuver en tant que système de production prêt à être utilisé.

### 4.4.4 Recouvrement des coûts – modèle d'affectation des coûts

**Observation :** Le processus et les contrôles du modèle d'affectation des coûts ne sont pas documentés. Les preuves du rendement ne sont pas conservées.

L'affectation des dépenses du BSIF aux activités opérationnelles du BSIF, à la surveillance et réglementation des institutions financières fédérales (IFF) et des régimes de retraite privés (RRP), au Bureau de l'actuaire en chef et à

*Suite à la page suivante*

## 4. Observations et recommandations, suite

### 4.4.4 Recouvrement des coûts – modèle d'affectation des coûts (suite)

l'aide internationale fait partie intégrante du calcul des cotisations de base (produits perçus auprès des IFF) des IFF.

Les dépenses aux fins de la surveillance des IFF sont ensuite réparties en fonction des industries des services financiers – institutions de dépôts, sociétés d'assurance-vie, sociétés d'assurances multirisques et associations coopératives de crédit / détail. Les employés consignent dans le Système de compte rendu du temps (SCRT) le temps qui est directement associé à l'un des groupes de l'industrie des services financiers. En fonction du total du temps consacré à l'industrie figurant dans le SCRT, les dépenses affectées aux secteurs de la Réglementation et de la Surveillance sont réparties entre les groupes de l'industrie.

Nous avons examiné les procédures et contrôles du modèle d'affectation des coûts annuels, notamment la vérification faite par la Division des finances de la répartition des dépenses de fonctionnement du BSIF entre les activités opérationnelles ainsi que les vérifications faites pour suivre les dépenses du BSIF selon l'activité opérationnelle, le groupe de l'industrie des services financiers et les données les concernant entrées dans le système de calcul (OCCPF).

Nous avons interviewé le personnel de la Division des finances, nous avons étudié les documents à l'appui et nous avons constaté que le processus était bien structuré et géré. Cependant, le processus et les contrôles appliqués ne sont ni documentés ni démontrés. Les cotisations de base imputées aux institutions financières pourraient donc ne pas être affectées comme il se doit.

**Recommandation :** Le processus et les contrôles du modèle d'affectation des coûts devraient être documentés et prouvés avec un examen approuvé.

### 4.4.5 Accès aux systèmes

**Observation :** Les droits d'accès a quelque neuf processus relatifs aux produits ne font pas l'objet d'un examen périodique.

C'est l'administrateur principal des systèmes de l'organisation qui établit, selon les instructions de la Division, les droits d'accès et de fonctionnalité des employés aux processus relatifs aux produits et à l'information sous-jacente. L'administrateur en question, qui relève de la Division, tient à jour un tableau d'accès des utilisateurs aux systèmes relatifs aux produits et à l'information qui y est entreposée ainsi que les droits de fonctionnalité qui leur sont accordés, par exemple, créer, modifier, imprimer et supprimer. Finances détermine le niveau d'accès aux processus relatifs aux produits, aux fichiers de données et aux renseignements reportés dans les grands livres qu'il convient d'accorder à ses employés et à ceux de l'ensemble du BSIF.

*Suite à la page suivante*

## 4. Observations et recommandations, suite

---

### 4.4.5 Accès aux systèmes (suite)

Cependant, la Division des finances n'examine pas périodiquement la liste d'accès pour garantir que les droits notamment d'accès sont modifiés ou supprimés, selon le cas. Si quelqu'un a accidentellement accès aux systèmes sur les produits et aux données qui y sont entreposées, les données pourraient être corrompues, spécialement compte tenu du fait que ce ne sont pas tous les contrôles de traitement qui sont en place.

Si l'accès aux opérations de produits et le traitement de celles-ci ne sont pas adéquats, les données risquent d'être corrompues et(ou) les fichiers de données (l'information) risquent d'être accidentellement détruits, d'où des retards dans le traitement et la comptabilisation des opérations de produits.

**Recommandation :** Il faudrait revoir périodiquement les droits d'accès et de fonctionnalité des employés.

### 4.4.6 Soutien de l'exploitation des systèmes

**Observation :** Les procédures et les contrôles servant à appuyer l'exploitation des systèmes sous-jacents ne sont pas pleinement documentés pour garantir l'exactitude des résultats des systèmes.

L'administrateur principal des systèmes de TI de l'organisation pour la Division des finances joue un rôle prépondérant pour ce qui est de documenter les systèmes de TI et de concevoir, élaborer et instaurer des procédures et contrôles relatifs à l'utilisateur. Une seule personne possède les connaissances nécessaires pour traiter et soutenir la TI. D'après les entrevues auprès des employés, amener la documentation au niveau souhaité exigerait un effort de la part de plusieurs équipes.

Si le processus relatif aux opérations de TI n'est pas documenté et que seule une personne le connaît, une erreur pourrait se produire dans le processus annuel de calcul de la cotisation de base (OCCPF) des IFF et des droits des régimes de retraite.

**Recommandation :** Documenter le processus relatif aux opérations de TI pour les opérations de produits et combler le poste de réserve au chapitre du soutien de la TI.

---

## Réponse de la direction

---

### Aperçu

Le présent rapport a été étudié par le directeur de la Division des finances, le directeur général, Finances et planification intégrée, et le surintendant

---

*Suite à la page suivante*

## Réponse de la direction, suite

**Aperçu** (suite)      auxiliaire, Services intégrés, qui en reconnaissent les observations et recommandations.

Les recommandations aideront la Division des finances à documenter les processus relatifs aux produits et à instaurer, au besoin, les contrôles du traitement, des examens, des approbations et de la surveillance qui s'imposent.

**Réponse**

Nous remercions l'équipe de vérification pour leur démarche empreinte de collaboration dans la conduite de la vérification des produits. Dans l'ensemble, nous reconnaissons les observations faites dans le cadre de la vérification et la direction a pris des mesures pour donner suite aux recommandations figurant dans le présent rapport. La direction est d'accord avec le fait qu'elle doit renforcer et conserver dans ses dossiers les preuves documentées de ses étapes d'examen et d'approbation de certains processus de facturation.

La direction confirme qu'elle a procédé à un examen approfondi des processus de facturation et que, pour le processus de facturation des cotisations de base, qui représentent la plus grande part des produits du BSIF (80 %), il y a des preuves d'un examen de la direction. Le BSIF demeure transparent au sujet de ses cotisations de base en joignant de l'information détaillée aux cotisations annuelles des institutions financières afin qu'elles puissent valider le calcul de leur facture. En outre, depuis 2000-2001, les états financiers du BSIF sont vérifiés une fois l'an par le Bureau du vérificateur général, lequel donne l'assurance que les états financiers ne présentent aucune inexactitude ou erreur importante. Depuis 2000-2001, le BSIF reçoit une opinion de vérification sans réserve tous les ans.

Nous acceptons les recommandations portant sur la documentation des processus, procédures et contrôles internes ainsi que sur la formation polyvalente des employés de la Division des finances et la formation des employés des secteurs d'activités d'où proviennent certaines opérations de produits. Nous reconnaissons aussi qu'il faut ajouter à nos processus la preuve d'un examen de la direction. Cinq employés ont été ajoutés à l'effectif de la Division des finances en 2009-2010, ce qui permettra dans une large mesure d'apporter les améliorations susmentionnées qui s'imposent.

La Division des finances a déjà commencé à donner suite aux constatations et recommandations issues de la vérification dans deux domaines principaux.

1. La documentation des processus et contrôles relatifs aux produits est amorcée dans le cadre de la transition aux Normes internationales d'information financière (IFRS) en cours au BSIF en élaborant des politiques et procédures pour chacune des normes IFRS touchant le BSIF et dans le cadre de la mise en œuvre soutenue par le BSIF de la *Politique sur le contrôle interne* (PCI) du Conseil du Trésor. Le BSIF doit satisfaire aux exigences énoncées dans la politique en ce qui a trait aux contrôles internes à l'égard des rapports financiers au plus tard le 31 mars 2011.

*Suite à la page suivante*

## Réponse de la direction, suite

---

### Réponse (suite)

La Division des finances est déterminée à profiter des travaux effectués par la fonction de la Vérification interne pour documenter les divers processus des divers volets des produits et ceux des secteurs d'activités de tous les secteurs et divisions. La Division des finances a retenu les services d'un expert-conseil de l'extérieur pour l'aider à mettre en œuvre la PCI et la direction est persuadée que cela permettra de donner suite à certaines observations figurant dans le rapport de vérification.

2. Cibler la formation polyvalente de certains membres de l'équipe des Finances et la formation des employés d'autres secteurs et divisions d'où émanent des opérations de produits. Cette formation portera notamment sur les contrôles et la supervision permettant de garantir que les employés et les cadres comprennent et exercent parfaitement ces contrôles et cette surveillance, conformément aux processus documentés.

La direction est déterminée à veiller à ce que les processus relatifs aux produits soient assortis de contrôles internes appropriés pour contenir les risques de manière équilibrée. Comme nous le disions, des mesures ont déjà été prises en réponse à certaines observations, d'autres le seront sous peu, et d'autres encore requièrent l'approbation de la haute direction et du Comité de direction, par exemple, des modifications aux politiques et processus entre les secteurs et les divisions ou au sein des secteurs et divisions pour renforcer les pratiques de rapport et de renforcement.

Au cours de la dernière année, la Division des finances a réussi à combler certains postes pour une période indéterminée nouveaux et existants afin de mettre en œuvre le plan de réorganisation présenté au Comité de direction pendant l'été 2009. Cette démarche s'est avérée fort utile, car l'effectif de la Division des finances est maintenant complet et tous les membres sont déterminés à contribuer à part entière à l'équipe.

---

## Annexe A – Critères de contrôle des produits

Éléments	Composantes
Gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Les risques externes et internes</i> relatifs aux produits sont cernés, évalués, atténués / des contrôles sont instaurés, conformément à la politique en matière de GRE</li> <li>▪ Une structure et un processus sont instaurés pour <i>surveiller et gérer les risques / problèmes</i> quant à l'exactitude, l'exhaustivité et l'intégrité de l'information et des rapports sur les produits et du traitement des produits</li> <li>▪ <i>La gestion des risques organisationnels et financiers</i> est intégrée à la gestion des risques qui pèsent sur les produits et est communiquée suivant une approche descendante à la direction et au personnel</li> </ul>
Gouvernance Établissement des objectifs et du contexte opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les <i>structures, objectifs et responsabilités en matière de produits</i> existent déjà</li> <li>▪ Les <i>plans / budgets</i> au chapitre des produits sont établis conformément aux plans et priorités du BSIF et communiqués à la direction et au personnel</li> <li>▪ La <i>politique, les consignes et les pratiques en matière de produits</i> tiennent compte des exigences du gouvernement et des PCGR et sont établies et communiquées à la direction et au personnel</li> <li>▪ Les <i>rôles et responsabilités</i> de la haute direction, des équipes chargées des finances / de la comptabilité, des secteurs / divisions et des intervenants au chapitre de la gestion et du traitement des produits sont définis, communiqués et compris</li> </ul>
Gouvernance : Information, communications et rapports	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les <i>exigences en matière d'information, de traitement et de rapports concernant le budget, les finances, la comptabilité et les écarts</i> sont définies, instaurées et communiquées à la direction et au personnel</li> <li>▪ Les <i>exigences concernant le rendement / l'information cible et les rapports</i> sont définies, instaurées et communiquées à la direction et au personnel, selon le cas</li> <li>▪ Les <i>aspects à améliorer</i> sont sans cesse cernés et pris en compte</li> <li>▪ Les <i>compétences notamment techniques de la direction et du personnel</i> sont établies et intégrées aux programmes officiels et informels de perfectionnement et de formation, par exemple formation en cours d'emploi et transfert de connaissances</li> <li>▪ Les <i>exigences en matière de formation et de perfectionnement des compétences notamment techniques</i> sont définies, instaurées et communiquées, s'il y a lieu</li> </ul>
Processus de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il y a un <i>processus de supervision de la gestion / de contrôle de la qualité</i> aux fins du traitement et de la comptabilisation des produits</li> <li>▪ Il y a un processus de traitement des produits qui : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ énonce les exigences en matière <i>d'information, de rendement et de rapports sur la comptabilité et les finances</i> qui sont conformes aux exigences du gouvernement et des PCGR;</li> <li>▪ énonce les exigences en matière <i>de procédure et de contrôle manuels et automatisés</i> pour garantir que les opérations et le traitement des produits sont complets, exacts, autorisés et intègres;</li> <li>▪ énonce les exigences en matière <i>de traitement, de prise de décision et de rapports</i> aux niveaux de la Division des finances, des secteurs / divisions et de la haute direction;</li> <li>▪ fournit une <i>politique, des consignes et des outils opérationnels</i>, y compris des consignes précises pour gérer les exceptions et les écarts par rapport aux exigences financières, comptables et de traitement et en rendre compte;</li> <li>▪ prévoit <i>l'examen / le contrôle de la qualité continu</i>, y compris le fait de cerner les questions de non-conformité / les problèmes, de les évaluer, d'en rendre compte et d'y remédier;</li> </ul> </li> <li>▪ <i>L'information sur les produits</i> est consignée et déclarée dans le grand livre, les comptes</li> </ul>

Éléments	Composantes
	débiteurs et les systèmes de rapports de gestion; <ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="416 297 1362 356">▪ Il y a <i>des plans d'appui et de continuité</i> pour les systèmes relatifs aux produits et le personnel qui y est affecté</li></ul>